



Admission de nouveaux membres 4 juin 2018

1. La personne désireuse de devenir membre de l'Eglise dépose sa demande auprès de la paroisse.
2. Le conseil de paroisse ainsi que le bureau des pasteures et pasteurs s'informent mutuellement sur la demande d'admission.
3. La pasteure ou le pasteur responsable prend contact sous la forme la plus appropriée avec la personne désireuse d'adhérer à l'Eglise.
4. Le conseil de paroisse statue sur la demande d'admission.
5. Le bureau/le secrétariat de la paroisse complète le registre des membres et envoie une copie du formulaire d'admission à ...
 - ... Commune politique (registre des habitantes et habitants / registre fiscal).
 - ... Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux.
(Altenbergstrasse 66, 3000 Berne 22)
6. Remettre ou envoyer l'acte d'admission et la carte de bienvenue.